

Annexe 1 : Critères de sélection des projets

Accompagnement pour le déploiement d'îlots de fraîcheur nourriciers au cœur des villes et villages du Pays Pyrénées Méditerranée

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection réunissant le Pays Pyrénées Méditerranée et les partenaires institutionnels associés.

La sélection s'appuiera sur une grille de critères pondérés.

1. Engagement de la commune et pérennité du projet

- ✓ Engagement politique et technique : identification d'un-e référent-e élu-e et d'un-e référent-e technique
- ✓ Volonté de pérenniser la gestion : plan de gestion, suivi et évaluation
- ✓ Présence d'une délibération du conseil municipal ou d'une lettre signée du maire, garantissant le portage politique du projet dans la durée

2. Pertinence du site

- ✓ Potentiel de transformation du site et existence d'un consensus préexistant entre les habitant-es et la mairie
- ✓ Vulnérabilité climatique : îlot de chaleur identifié ou pressenti
- ✓ Potentiel de fréquentation et d'usage du site

3. Faisabilité technique

- ✓ Disponibilité d'un site en maîtrise publique, libre de tout contentieux ou contrainte juridique susceptible de freiner le projet
- ✓ Critères techniques : surface entre 100 et 1 000 m², déclivité faible, bonne exposition, présence suffisante d'eau ou possibilité d'irrigation, absence de servitudes bloquantes

4. Implication citoyenne

- ✓ Motivation de la commune et capacité à mobiliser les habitant-es
- ✓ Ancrage citoyen et pérennité de la participation
- ✓ Diversité des publics visés : les propositions inclusives et intergénérationnelles seront valorisées

5. Authenticité écologique de l'îlot de fraîcheur

- ✓ Adhésion aux principes de l'îlot de fraîcheur nourricier : conception en forêt-jardin, diversité des espèces plantées (l'accompagnement permettra une montée en compétences sur ce sujet).
- ✓ Démarche s'inscrivant dans une logique agroécologique plutôt que dans un simple aménagement paysager.

Critère complémentaire pris en compte par le Pays Pyrénées Méditerranée : répartition géographique équilibrée à l'échelle du territoire du Pays.